

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 84

présenté par

M. Mamère, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert,
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 2**RAPPORT**

À la note de bas de page référencée à l'alinéa 127, substituer au mot :

« Ghana »

le mot :

« Haïti ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La décision du CICID incluant le Ghana pays en voie de développement rapide dans les priorités ne nous semble pas fondé, alors que l'absence d'Haïti dans cette liste ne s'explique pas. Haïti est l'un des pays les plus pauvres du monde. Il est lié à la France par de multiples liens dont l'imposition d'une dette jamais remboursée par notre pays n'est pas sans conséquences. Il convient donc de revoir la liste des pays concernés par la politique de développement et de solidarité internationale française pour assurer plus de cohérence dans les priorités qui seront les nôtres. Tel est l'objet de cet amendement.